



**PHILATELIE**  
**Depuis 1907**

**BRUN & FILS**

☎ (33) (0)1 42 61 48 88

📠 (33) (0)1 42 60 59 99

E mail : [jfb@brunphilatelie.fr](mailto:jfb@brunphilatelie.fr)

85 Galerie Beaujolais, Palais-Royal - 75001 PARIS

ACHAT  
VENTE  
ESTIMATION  
ORGANISATION  
de VENTES  
EXPERTISES

[www.brunphilatelie.fr](http://www.brunphilatelie.fr)

## EXPERTISES

L'EXPERTISE consiste à déterminer précisément l'état civil d'un timbre: son numéro suivant un catalogue, son état, sa couleur, son authenticité.

Afin d'effectuer l'expertise de vos timbres ou lettres dans les meilleures conditions, je vous demande de bien vouloir lire les quelques lignes suivantes et de vous y conformer.

Les pièces à expertiser peuvent être EXPÉDIEES ou DEPOSÉES.

Vous pouvez déposer les timbres en nos bureaux.

Si vous les expédiez, effectuez l'envoi par lettre RECOMMANDÉE ou VALEUR DÉCLARÉE, avec avis de réception si vous le souhaitez. Prévoyez une protection efficace sans multiplier pochettes et cartons. N'utilisez jamais de ruban adhésif type scotch. Préparez et insérez dans votre envoi une enveloppe suffisamment affranchie, à votre adresse, qui servira au retour de vos timbres.

Les timbres ou lettres circulent, à l'aller comme au retour, à vos risques et périls.

L'examen de vos timbres achevé vous serez prévenu et le montant des honoraires vous sera communiqué. Les timbres seront à votre disposition ou vous seront réexpédiés à réception de votre règlement.

Établissez la liste des timbres, 15 au maximum, au verso de la présente. Ne mettez qu'une pièce par ligne et utilisez de préférence le catalogue Yvert. Il est utile de faire un premier tri en éliminant les timbres de faible valeur, les timbres de pays étrangers très défectueux. Vous pouvez utiliser des photocopies de ce formulaire.

Il n'est pas possible de donner de DELAIS pour l'examen, ceux-ci variant avec les circonstances.

Aucune ESTIMATION chiffrée ne peut être faite pour les timbres à la pièce soumis à l'expertise.

DES CERTIFICATS PHOTOGRAPHIQUES, numérotés et archivés, peuvent être établis pour les timbres particulièrement rares, préciser une nuance, un tirage ou pour les lettres de valeur. Les frais de certificat, 30 Euros, par certificat, s'ajoutent aux honoraires d'expertise.

Des ATTESTATIONS d'EXPERTISE, avec photo, sans numéro ni archivage, peuvent être établis pour les timbres ou lettres d'une valeur au moins égale à 100 euros. Les frais d'attestation, 8 euros, s'ajoutent aux honoraires d'expertise.

Les timbres AUTHENTIQUES, sans défaut ni altération, reçoivent la griffe d'expertise en NOIR.

Les timbres d'une certaine valeur, AUTHENTIQUES, mais DEFECTUEUX, reçoivent au verso la même griffe en ROUGE.

Je me réserve le droit de décliner l'expertise des timbres ou documents pour lesquels je ne dispose pas d'une documentation suffisante et de refuser toute demande d'examen pour les personnes qui n'accepteraient pas toutes les conditions de ce formulaire.

*Les expertises sont effectuées avec tous les soins désirables, basées sur une très importante documentation et sur l'état des connaissances philatéliques du moment. La responsabilité de la s.a.r.l. Brun & Fils ni celle de Jean-François Brun ne sauraient être engagées au delà du montant des honoraires perçus.*

En cas de contestation seul le Tribunal de Paris est compétent.

UTILISER LE FORMULAIRE AU VERSO

**Liste des timbres soumis à l'expertise le:.....**

par M.....Prénom.....

Adresse.....

Code Postal.....Ville.....PAYS.....

Téléphone.....Fax.....e mail.....

**Une seule pièce par ligne, respecter l'ordre du catalogue Yvert, merci**

	PAYS	N°	N/O/☒	Remarques	Ne rien inscrire ici
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					

ayant pris connaissance des conditions au recto et les acceptant,  
 autorise Monsieur J.F. Brun à apposer sa griffe d'expertise en ROUGE au verso des timbres authentiques présentant des défauts. *(en cas de non acceptation de cette clause, rayer les lignes concernées)*

Signature:.....Nombre de timbres: .....

<http://brunphilatelie.com>

février 2008

<p><b>HONORAIRES:</b>                  Suivant difficulté d'examen, approximativement établis comme suit (TVA incluse)  <b>Timbre non signé</b> (faux, réparés, etc.) par timbre <b>5 €</b>  <b>Timbre signé</b> : 2,5 % de la cote ou de la valeur, <b>minimum par timbre 5 €.</b>                  Certificat photographique : 30 € en sus, Attestation d'expertise : 8 € en sus , voir au recto.  <b>Perception minimum par expertise : 30 €.</b>                  Classification spécialisée, recherches particulières + 50 %.  <b>Paiement de l'étranger par carte bancaire (ajoutez 2%) ou en billets.</b></p>
--